

Questions et réponses

Où puis-je commander un chèque cadeau DinnerGift?

Le chèque cadeau DinnerGift ne peut être commandé que sur Internet, via www.dinnergift.be et éventuellement sur le site web de l'affaire culinaire ou sa page facebook.

Comment puis-je payer?

Une fois la commande passée, le paiement peut s'effectuer via les possibilités proposées: VISA, MasterCard, American Express ou Bancontact.

Y a-t-il des frais supplémentaires lors de la commande d'un chèque cadeau DinnerGift?

Lors de la commande d'un chèque cadeau DinnerGift, vous payez des frais supplémentaires en fonction du montant sélectionné. Cette commission inclut des frais administratifs, des frais de transaction pour garantir un paiement sécurisé, la TVA et les éventuels frais de change.

Je commande un chèque cadeau à des fins professionnelles. Puis-je obtenir une facture?

Lorsque vous passez une commande pour un chèque cadeau DinnerGift, vous devez remplir le nom et le numéro de TVA de votre entreprise. Une fois la commande terminée, vous pouvez télécharger la facture ou y accéder à tout moment dans "mes chèques cadeaux". Aucun frais supplémentaire n'est facturé.

Je suis une entreprise étrangère dans l'UE, puis-je être exempt de la TVA?

Si vous avez un numéro de TVA valide, nous pouvons rembourser la TVA belge. Veuillez payer le montant total au moment de la caisse et répondre à l'e-mail de la confirmation de la commande. Le montant de la TVA sera remboursé à la carte de crédit que vous avez payée.

Comment se déroule l'envoi?

la version électronique du chèque cadeau est tout de suite disponible au téléchargement après le paiement et peut être consultée dans "Mes chèques cadeaux".

Comment puis-je utiliser le chèque cadeau DinnerGift?

Le chèque cadeau DinnerGift peut être utilisé comme paiement (partiel) chez le affaire culinaire qui est mentionné sur le chèque cadeau.

Le chèque cadeau DinnerGift ne peut pas être échangé contre de l'argent liquide ni contre un chèque cadeau DinnerGift d'un autre affaire culinaire.

Dois-je utiliser le chèque cadeau en un fois?

Oui, le chèque cadeau doit être utilisé en une fois. Le montant restant ne peut pas être échangé contre des espèces.

Combien de temps un chèque cadeau est-il valable?

La date d'expiration est mentionnée sur le chèque cadeau DinnerGift. Le chèque cadeau est valable 12 mois après la date d'émission sauf mention explicite sur la page de l'affaire culinaire et le chèque cadeau. Aucune prolongation n'est possible.

Le chèque cadeau DinnerGift est-il nominatif ?

Non. Les chèques cadeaux DinnerGift ne sont pas nominatifs. Ils peuvent donc être donnés ou transférés à une tierce personne sans aucun problème.

Le montant est-il indiqué sur le chèque cadeau DinnerGift ?

Afin que le bénéficiaire sache combien il doit encore payer pour son repas, un montant est indiqué sur le chèque cadeau DinnerGift. En cas d'un arrangement le montant n'est pas indiqué.

Dois-je faire une réservation?

Il est recommandé de faire une réservation et de mentionner le chèque cadeau de l'affaire culinaire lors de la réservation.

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter à hello@dinner-gift.com.
Nous sommes là pour vous aider.**